



Diagnostic DPE non conforme aux factures d'énergie ?

Par **jope004**, le **22/03/2011 à 18:51**

Bonjour,

J'envisage de vendre ma maison prochainement et je me pose des questions au sujet du diagnostic DPE. Il semble que beaucoup de résultats soient farfelus et dénoncés par les associations de consommateurs.

Je consomme au total environ 10000kWh d'énergie électrique (qui l'unique énergie utilisée) par an pour 80m² habitable. soit une catégorie C car inférieur à 150. La maison est bien isolée, et habitée à plein temps par une famille de 4 personnes, et cette consommation d'énergie est stable et justifiable sur plus de 10 ans.

Une société de diagnostic peut-elle m'imposer une catégorie D, voire E en se basant sur des critères autres que mes factures ?

Par **Domil**, le **23/03/2011 à 14:06**

oui car vos factures ne prouvent rien (vous pouvez avoir des chauffages d'appoint par exemple)

Par **jope004**, le **23/03/2011 à 14:16**

Merci pour cette réponse.

Par **Domil**, le **23/03/2011 à 14:22**

Par contre, vous pouvez fournir copie de vos factures d'électricité au candidat acheteur. Le DPE c'est nouveau, c'est théorique, le candidat acheteur appréciera de voir vos factures

Par **jope004**, le **23/03/2011 à 14:34**

Oui, je pense qu'il y a plusieurs documents que le futur acquéreur sera content d'avoir bien que ce ne soit pas obligatoire, comme le montant des impôts locaux, le plan des installations électriques, les copies des déclarations de travaux pouvant être l'objet de recours pendant 30 ans, etc ...

Par **Domil**, le **23/03/2011** à **14:50**

Les plans de la maison si vous les avez, aussi